

**Loi sur l'eau** → La perspective d'une nouvelle redevance agricole se dessinant dans le cadre de la prochaine loi sur l'eau, Christoph BÜREN, président de la commission Environnement de l'AGPB, réagit face aux orientations actuelles des Pouvoirs publics.



## Redevance pollution : revenir au principe pollueur-payeur

**A**GPB : La loi sur l'eau annoncée pour 2004 pourrait créer une nouvelle redevance sur les pollutions agricoles. Comment réagit l'AGPB ?

**Ch. BÜREN** : Les prises de position émanant des Pouvoirs Publics -déclarations du Ministère de l'Environnement, rapports de parlementaires- convergent toutes en faveur d'un système forfaitaire à l'hectare ou au kilo d'engrais.

C'est complètement incohérent.

Ce l'est d'abord sur le plan de la politique agricole en général. D'un côté le ministère de l'Agriculture se répand en affirmant que les charges fixes sont celles sur lesquelles il faut le plus agir et que ce sera l'un des axes de la prochaine loi de modernisation. Bravo ! Mais, de l'autre, avec le type de mécanisme mis en avant, l'on s'empresse de vouloir nous ajouter une vraie charge fixe.

Incohérence il y a également sur le plan de la politique environnementale. Que l'agriculteur se comporte ou non de manière satisfaisante, peu importe. Plus rien ne restera du travail que nous avons effectué en 2001 dans le cadre du précédent projet de loi sur l'eau, du temps de Madame VOYNET elle-même. Nous avons fait admettre qu'il fallait raisonner sur un bilan entrées-sorties en matière de fertilisation azotée et prendre en compte les comportements après récolte. Demain, si les idées en cours prévalaient, nous serions



Christoph BÜREN, agriculteur dans la MARNE

taxés à l'aveugle, il n'y aurait pas de réelles possibilités d'exonération pour pratiques vertueuses : le maximum serait de 10 % d'exonération pour un agriculteur reconnu comme pratiquant l'agriculture raisonnée ! Comme si l'emploi d'azote était en tout état de cause nocif !

**Les partisans d'un système de redevance forfaitaire mettent en avant la complexité de ce qu'avaient voté la majorité précédente à l'instigation de la profession. Que leur répondez-vous ?**

Voilà un prétexte bien commode pour dissimuler qu'ils n'ont qu'un objectif en tête : faire rentrer de l'argent, un point c'est tout. Peu importe que le système n'ait aucun caractère pédagogique (et ce serait particulièrement le cas si, comme pour la

propres pollutions et des « primes » en sont défalquées au titre des actions d'épuration qu'elles mettent en œuvre.

**Le ministre de l'Environnement affirme que l'écart de 1 à 7 entre les versements effectués par les agriculteurs aux agences de bassins et les aides qu'ils en reçoivent est trop important, qu'il faut le réduire. Est-ce pertinent ?**

Si l'on veut seulement considérer ce qui est versé aux agences de bassin, le propos est mathématiquement juste : selon la manière de compter, les agriculteurs leur paient 15 à 20 millions d'euros et en reçoivent 94 à 140 millions. Mais c'est une présentation trompeuse, qui passe sous silence ce qui est pris aux exploitants au titre de la TGAP phyto, soit 32 millions d'euros en 2003 et vraisemblablement 40 en 2004, suite à la reclassification des molécules liée à leur réhomologation au plan européen. Il n'y a pas de raison valable pour que le produit de la TGAP phyto finance la mise en œuvre des 35 heures et pour qu'en 2004 il soit déversé dans l'océan du budget général de l'Etat, comme cela est malheureusement prévu. Qu'il soit attribué aux agences de bassin et, ensuite, l'on pourra discuter d'ajustement entre les ressources des agences et les concours qu'elles apportent à l'agriculture, en privilégiant bien sûr l'application du principe pollueur-payeur !

**Selon certains parlementaires, la nouvelle redevance pourrait notamment servir à garantir les risques liés à l'utilisation des boues d'épuration et à financer le transport d'engrais organiques entre régions d'excédents structurels et régions de grandes cultures. Seriez-vous d'accord ?**

Il n'y a aucune raison que l'agriculture finance les garanties qu'elle demande pour les dommages que pourrait entraîner l'utilisation de boues d'épurations. L'épandage des boues d'épuration est une affaire de société et c'est à la société d'assumer ses responsabilités.

En ce qui concerne le subventionnement du transport d'engrais organiques, on peut douter que l'idée ait été réellement évaluée. Elle apparaît en effet comme très coûteuse. Il est à craindre en conséquence que les céréaliers paient deux fois : d'abord en acquittant la redevance, éventuellement augmentée ; ensuite en payant quand même directement pour ces engrais organiques, les agences de l'eau risquant de caler à partir d'un certain coût.

Cela nous amène à formuler une observation plus générale. La question de l'équilibre entre ce que verse et ce que reçoit l'agriculture ne doit pas être traitée seulement de manière globale.

Il faut également que l'équilibre soit recherché dans chaque grand secteur de production.